

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de regroupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet L'Avis de consultation, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation.

14. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{re} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1- Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) a Dossier incomplet ou non-conformité d'une pièce administrative au délai de 48 h accordé ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Absence de la caution de soumission

15.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non satisfaction, au moins, à vingt-cinq (25) critères essentiels sur trente-sept (37)

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

15.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 37 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **03 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **10 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **07 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critères**.

16. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Kolofata, Autorité Contractante attribuera le marché par lot au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte, aura été évaluée la **moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'L'Avis de consultation. Un soumissionnaire peut être attributaire d'un ou de deux lots au maximum.

17. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, au **secrétariat général de la commune de kolofata**.

Ampliations :

- PREFET MAYO-SAVA (pour information)
- DDMAP/SMI (pour archivage)
- ARMP (pour publication au JDM)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



d'un montant de 160 000 FCFA (cent soixante mille francs CFA) par lot, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

N.B : la caution de soumission doit être assortie du récépissé de consignation du CDEC.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Consultation du Dossier d'L'Avis de consultation

Dès publication du présent avis, le Dossier d'L'Avis de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat général de la commune.

9. Acquisition du Dossier d'L'Avis de consultation

Le Dossier d'L'Avis de consultation peut être obtenu au secrétariat du Maire de la Commune de Kolofata , dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **quinze mille Francs (15. 000) francs CFA** par lot auprès du receveur municipal de kolofata.

9. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'L'Avis de consultation en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

10. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée **contre récépissé sous plis fermé, au secrétariat de la commune de kolofata** , au plus tard ~~27 MAI 2025~~ à 09 heures, heure locale et devra porter la mention:

28 AVR 2025 AVIS DE CONSULTATION

N° **010** /AC/C-KTA/CIPM /2025 DU **28 AVR 2025** POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DE LA COMMUNE DE KOLOFATA, COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT DU MAYO SAVA, REGION DE L'EXTREME - NORD.

LOT 1: CSI KOLOFATA

LOT 2: CSI KERAWA

LOT 3: CSI KOUYAPE

LOT 4: CSI TOLKOMARI

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINSANTE, EXERCICE : 2025

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT."

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'L'Avis de consultation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps ~~27 MAI 2025~~ à 10 heures précises dans la salle des actes de la commune de Kolofata en en présence des soumissionnaires.



N° **01D** /AC/C-KTA/CIPM /2025 DU **28 AVR 2025** AVIS DE CONSULTATION
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS CERTAINES FORMATIONS
SANITAIRES DE LA COMMUNE DE KOLOFATA, COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT DU MAYO SAVA, REGION DE L'EXTREME - NORD.

LOT 1: CSI KOLOFATA
LOT 2: CSI KERAWA
LOT 3: CSI KOUYAPE
LOT 4: CSI TOLKOMARI

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINSANTE , EXERCICE, 2025

IMPUTATION :

NUMER D'AUTORISATION :

1 Objet de l'Avis de consultation

Le Maire de la Commune de Koloftata, Maître d'ouvrage lance en procédure d'urgence, un avis de consultation pour l'équipement en matériel médical dans certaines formations sanitaires de la Commune de Koloftata, Département du Mayo Sava, Région de l'Extrême-Nord.

2 Consistance des travaux

Équipement en matériel médical dans certaines formations sanitaires.

3 Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **deux (02) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature du contrat**.

4 Participation et origine

La participation au présent L'Avis de consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Avis de consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5 Allotissement

Le présent appel offre est lancé en **trois (03) lots** :

N° du lot	Désignation	Localité	Montant TTC	Caution provisoire	Frais d'acquisition
01	Equipement en matériel médical au CSI de Kerawa	Kerawa	8 000 000	160 000	15 000
02	Equipement en matériel médical au CSI de Koloftata	Koloftata	8 000 000	160 000	15 000
03	Equipement en matériel médical au CSI de Kouyapé	Kouyapé	8 000 000	160 000	15 000
04	Equipement en matériel médical au CSI de Tolkomari	Tolkomari	8 000 000	160 000	15 000

6 Financement

Les travaux, objet du présent L'Avis de consultation, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Santé Publique, Exercice 2025, lignes MINSANTE pour un coût estimatif total de **Huit millions (8 000 000) de Francs CFA par lot**.

7 Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou une assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DC,